

**Tribunal régional
Jura bernois-Seeland
Agence du Jura bernois**

Rue de l'Union 13
2502 Bienne

Téléphone 031 636 42 90
tribunalregional.jurabernois@justice.be.ch
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

Plan des audiences

Bienne, le 24 mars 2026

Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section pénale, avril 2026

Date / Heure / Durée / Salle* / N° du cas	Accusé/-es / Objet de la procédure / Remarques	Autorité de jugement / Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
--	---	--



<p>1 avril 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 2 avril 2026 à 14:00 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 24 865 + 866 + 25 1</p>	<p>2 prévenus / parties plaignantes</p> <p>10 parties plaignantes</p> <p>1. tentative de lésions corporelles graves, éventuellement lésions corporelles simples avec un objet dangereux, infraction prétendument commise le 24.05.2022 à Moutier</p> <p>+</p> <p>dénonciation calomnieuse, infraction prétendument commise entre le 31.05.2022 et le 12.04.2023 à Moutier</p> <p>2. lésions corporelles simples au moyen d'un objet dangereux, infraction prétendument commise le 24.05.2022 à Moutier</p> <p>+</p> <p>vols par métier, infractions prétendument commises : 1. entre le 11.03.2023 et le 12.03.2023 à Moutier 2. le 29.03.2023 à Moutier 3. entre le 30.04.2023 et le 20.05.2023 à Moutier 4..</p> <p>+</p> <p>dommages à la propriété, infractions prétendument commises : 1. entre le 11.03.2023 et le 12.03.2023 à Moutier 2. le 20.05.2023 à Moutier 3. entre le 13.06.2023 et le 14.06.2023 à Eschert 4...</p> <p>+</p> <p>injure, infraction prétendument commise le 24.05.2022 à Moutier</p> <p>+</p> <p>violations de domicile, infractions prétendument commises : 1. entre le 11.03.2023 et le 12.03.2023 à Moutier 2. le 29.03.2023 à Moutier 3. le 14.05.2023 à Moutier 4...</p> <p>+</p> <p>vols d'usage, infractions prétendument commises : 1. le 30.04.2023 à Moutier 2. le 04.05.2023 à Moutier 3. le 10.05.2023 à Moutier 4...</p> <p>+</p> <p>usage abusif de permis et de plaques, infraction prétendument commise entre le 19.07.2023 et le 20.07.2023 à Delémont</p> <p>+</p>	<p>Juge unique débats accusation</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffière : Rérat</p>
---	---	---

	<p>perte de maîtrise d'un véhicule, infraction prétendument commise le 06.08.2023 à Delémont</p> <p>+</p> <p>délit de fuite, infraction prétendument commise le 06.08.2023 à Delémont</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	
<p>01 avril 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>journée complète</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement : le 8 avril 2026 à 09:00 heures</p> <p>Salle 03-09 (3e étage)</p> <p>PEN 25 561</p>	<p>1 prévenue</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>tentative de lésions corporelles graves, évent. lésions corporelles simples, infraction prétendument commise le 08.06.2024 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, évt. empêchement d'accomplir un acte officiel, infraction prétendument commise le 08.06.2024 à Tramelan</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	<p>Tribunal collégial à 3 juges</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffier : Imondi</p>
<p>01 avril 2026</p> <p>09:00 heures</p> <p>01:30 heure</p> <p>Salle 03-11 (3e étage)</p> <p>PEN 25 861</p>	<p>2 prévenus</p> <p>1. infraction qualifiée des règles de la circulation, infraction prétendument commise le 14.02.2025 sur l'autoroute A16</p> <p>+</p> <p>infraction grave des règles de la circulation, infraction prétendument commise le 01.02.2025 à Niederlenz</p> <p>+</p> <p>contravention à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 14.02.2025 et le 15.02.2025 entre Tavannes et Bienne</p> <p>2. infraction qualifiée des règles de la circulation, infraction prétendument commise le 14.02.2025 sur l'autoroute A16</p> <p>+</p> <p>infraction simple à la LCR, infraction prétendument commise le 14.02.2025 sur l'autoroute A16</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	<p>Juge unique procédure simplifiée</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffière e.r. : Kastrati</p>

21 avril 2026	1 prévenu	Tribunal collégial à 5 juges
08:35 heures	1 prévenue / partie plaignante	Président : Richard
Journée complète	3 parties plaignantes	Greffière : Mosca
+	1.	
22 avril 2026	lésions corporelles simples, év. voies de fait commises à réitérées reprises, infractions prétendument commises entre 2019 et le 22.06.2023 à Tramelan	
08:35 heures		
Matinée	+	
+	tentative de viol, év. tentative de contrainte sexuelle, infraction prétendument commise en mars 2023 à Tramelan	
23 avril 2026		
08:35 heures	+	
Journée complète	injures, infractions prétendument commises :	
+	1. le 22.06.2023 à Tramelan	
24 avril 2026	2. le 22.06.2023 à Tramelan	
08:35 heures	3. le 17.01.2025 à Tramelan	
Matinée	+	
+	menaces, infractions prétendument commises en mars 2023 à Tramelan	
Rendu du jugement : le 30 avril 2026 à 16:00 heures	menaces, év. contrainte, infraction prétendument commise en mars 2023 à Tramelan	
Salle 00-18 (rez-de-chaussée)	+	
PEN 25 461	menaces, infractions prétendument commises :	
	1.le 22.06.2023 à Tramelan	
	2.entre juin 2024 et le 16.01.2025 à Tramelan et ailleurs	
	3. mi-janvier 2025	
	+	
	contraintes, éventuellement séquestration, infractions prétendument commises entre 2019 et mai 2023 à Tramelan	
	+	
	insoumissions à une décision de l'autorité, infractions prétendument commises :	
	1.les 13, 14 et 18.07.2023 à Tramelan	
	2.le 06.08.2023 à Tramelan	
	3.en été 2023, notamment le 24.07.2023 à Tramelan	
	4..	
	+	
	viols, év. contraintes sexuelles, très éventuellement actes d'ordre sexuel avec une personne incapable de discernement, infractions commises entre 2018 et 2019, puis de 2019 jusqu'à fin de l'année 2022 à Tramelan	
	+	

	<p>voies de fait commises à répétées reprises, infractions prétendument commises entre le 27.06.2022 et le 22.06.2032 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>tentative de lésions corporelles simples avec un objet dangereux, infraction prétendument commise en 2022 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>violation du devoir d'assistance ou d'éducation, infraction prétendument commise entre le 27.06.2015 et le 22.06.2023 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>lésions corporelles simples, év. voies de fait, infractions prétendument commises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. mi-août 2024 à Tramelan 2. en octobre 2024 à Tramelan 3. en décembre 2024 à Bienne <p>+</p> <p>contrainte, éventuellement tentative de contrainte, très éventuellement menaces, infractions prétendument commises le 17.01.2025 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>séquestration, éventuellement contrainte, infraction prétendument commise le 17.01.2025 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>séquestration, infraction prétendument commise en octobre 2024 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>tentatives de contraintes, infractions prétendument commises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le 17.01.2025 à Tramelan 2. entre le 01.01.2025 et le 17.01.2025 à Tramelan <p>+</p> <p>vol, éventuellement appropriation illégitime, infraction prétendument commise le 17.01.2025 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>contraventions à la loi sur les stupéfiants, infraction prétendument commise entre le 27.06.2022 et le 10.01.2025 à Tramelan</p> <p>+</p> <p>escroquerie par métier, éventuellement escroqueries, très éventuellement obtentions illicites de prestations de l'aide sociale, infraction prétendument commise entre le 21.11.2019 et fin janvier 2025 à Tramelan et Grandson</p>	
--	---	--

	<p>2. escroquerie par métier, éventuellement escroqueries, très éventuellement obtentions illicites de prestations de l'aide sociale, infraction prétendument commise entre le 21.11.2019 et fin janvier 2025 à Tramelan et Grandson</p> <p>Comparution du Ministère public</p>	
<p>21 avril 2026 08:35 heures 1:00 h Salle 03-09 (3e étage) PEN 25 756</p>	<p>1 prévenu infraction grave à la Loi sur la circulation routière (délit de chauffard), infraction prétendument commise le 11.04.2025 à Nods</p>	<p>Juge unique procédure simplifiée Présidente : Rüfenacht Greffière e.r. : Jaussi</p>
<p>21 avril 2026 13:35 heures ½ journée Salle 03-09 (3 étage) PEN 25 839</p>	<p>1 prévenu 1 partie plaignante violation de domicile, infraction prétendument commise le 03.09.2024 à Reconvilier</p>	<p>Juge unique débats opposition Présidente : Rüfenacht Greffier /ière : à déterminer</p>
<p>22 avril 2026 08:35 heures ½ journée Salle 03-09 (3 étage) PEN 25 618</p>	<p>1 prévenu infraction simple, éventuellement grave à la LCR, infraction prétendument commise le 26.03.2024 à Sometan + infractions simples à la LCR, infractions prétendument commises : 1. le 26.03.2024 à Châtelat 2. le 26.03.2024 entre Châtelat et Bellelay</p>	<p>Juge unique débats accusation Président : Aubry Greffier e.r. : Grenard</p>
<p>23 avril 2026 08:30 heures 1:00 h Salle 03-11 (3e étage) PEN 25 665</p>	<p>1 prévenu contravention à la loi sur les constructions, infraction prétendument commise le 08.08.2024 à Saicourt</p>	<p>Juge unique débats opposition Présidente : Rüfenacht Greffière e.r. : Kastrati</p>
<p>23 avril 2026 13:35 heures ½ journée Salle 03-09 (3e étage) PEN 26 22</p>	<p>1 prévenu contravention à la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, infraction prétendument commise du 24.03.2024 au 18.04.2024 à Tavannes</p>	<p>Juge unique débats opposition Président : Aubry Greffier e.r. : Grenard</p>

<p>29 avril 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>Journée complète</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement : le 30 avril 2026 à 14:00 heures</p> <p>Salle 03-09 (3^e étage)</p> <p>PEN 25 462</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>lésions corporelles simples, év. voies de fait, infraction prétendument commise le 19.04.2024 à Moutier</p> <p>+</p> <p>menaces, év. tentative de menaces, infractions prétendument commises le 23.12.2023 et le 08.01.2024 à Moutier</p> <p>+</p> <p>violation d'une obligation d'entretien, infraction prétendument commise entre le 01.07.2023 et le 10.09.2024 à Moutier</p> <p>+</p> <p>calomnie, év. diffamation, infraction prétendument commise le 08.05.2024 à Moutier</p> <p>+</p> <p>tentative de contrainte, infraction prétendument commise en avril 2024 à Moutier</p> <p>+</p> <p>menaces, infractions prétendument commises le 15.10.2024 à Moutier</p> <p>+</p> <p>tentative de menaces ou violences contre des fonctionnaires, infraction prétendument commise le 15.10.2024 à Moutier</p>	<p>Juge unique débats accusation</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffier e.r. : Grenard</p>
<p>29 avril 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>½ journée</p> <p>Salle 03-11 (3^e étage)</p> <p>PEN 25 663</p>	<p>1 prévenu</p> <p>conduite en état d'ébriété (qualifié min. 0.62 mg/l), infraction prétendument commise le 04.05.2025 à Tavannes</p>	<p>Juge unique débats opposition (suite des débats)</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffière e.r. : Kastrati</p>

Remarques:

- Toutes les audiences se tiennent, en principe, à la rue de l'Union 13, 2502 Bienne.
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le greffe pénal du tribunal (031 636 42 90).

Prière de respecter les consignes suivantes:

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Les débats publics sont accessibles à tous, les personnes de moins de seize ans devant toutefois avoir l'autorisation de la direction de la procédure pour y assister (art. 69 al. 4 CPP).
- Le tribunal peut restreindre partiellement la publicité de l'audience ou ordonner le huis clos:
 - a) si la sécurité publique et l'ordre public ou les intérêts dignes de protection d'une personne participant à la procédure, notamment ceux de la victime, l'exigent;
 - b) en cas de forte affluence (art. 70 CPP).